

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE- Jeannique VANDEWIELE
- André VARLET - Antonio DA SILVA - Jean-Louis BEAUVENTRE- Michel PETILLON -
Annick CASTELEIN - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS - Bruno
ACKOU - Laurent WINDELS - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS
- Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER -
Catherine COPPIN QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Néant

PROCURATION :

Catherine SUBTS donne procuration à Michel PETILLON,
Réjane CASTEL donne procuration à Dany DELBECQUE,
Thierry BUCQUOYE donne procuration à André VARLET,
Sophie LAFRENOY donne procuration à Rose-Marie BUCHET,
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT,
Jean-Jacques FERON donne procuration à Sylvain LAMBLIN,
Hervé DELVAS donne procuration à Bruno ACKOU,
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN,
Peggy LAMBLIN donne procuration à Eric ZADJA.

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

✓ *Présentation de l'éphéméride*

**1.01 - Action en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse -
partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord - Contrat Enfant
Jeunesse (C.E.J) - Période 2012/2015**

En 1989, un Contrat Enfance a été conclu spécifiquement en soutien à l'action initiée par la toute jeune association « Service des Familles » pour les crèches collective et familiale et halte-garderie. En 2000, ce partenariat Ville/CAF s'est considérablement renforcé par la conclusion d'un contrat supplémentaire « temps libre » en soutien du développement de nos actions municipales pour les loisirs et vacances des enfants et jeunes jusqu'à 17 ans. A partir de 2008, les Contrats Enfance Jeunesse ont pris le relais des Contrats Enfance et des Contrats Temps Libre (délibération n°17/12/2008/59 du 17/12/2008) pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011. Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2012/2015 est donc à renouveler avec la CAF du Nord.

Délibération adoptée.

1.02 - Accueil de la petite enfance - 1/ Qualification de service d'intérêt économique général (SIEG) - 2/ Mandatement de l'opérateur « Service des Familles » - 3/ Convention de financement des obligations de service public (OSP)

Notre commune subventionne l'association « SERVICE DES FAMILLES » depuis 1989 sous une formule juridique simple, souple et largement usitée depuis la loi de 1901 : l'ASSOCIATION. Une réforme de la gouvernance et l'autonomie renforcée de cette association ont fait écho aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Etablissement d'un acte officiel confiant à une entreprise une mission de SIEG et repris sous l'appellation de « MANDAT ». Par cet acte, la collectivité publique confie à une entreprise une mission à laquelle elle reconnaît un caractère d'intérêt général. La convention inaugure une période d'engagements respectifs de DIX ANNEES à compter du 1^{er} janvier 2013. En contrepartie des Obligations de Service Public, la commune s'engage à verser une provision de 850 000 € au titre de 2013.

Délibération adoptée.

1.03 - Conseil Municipal - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués - révision de notre délibération du 25 septembre 2012

Tableau de répartition de l'enveloppe indemnitaire
(indexation automatique sur la valeur de l'indice brut 1015)

Valeur de référence : indice brut 1015 - 3801,46 €/mois (valeur décembre 2012)

FONCTION	TAUX	MONTANT MENSUEL
MAIRE	90,00 %	3 421,32€
ADJOINTS		
1 ^{er} Adjoint : Patrimoine Communal et Problèmes du Quotidien	22,533 %	856,59€
2 ^{ème} Adjoint : Qualité de Vie et Développement Durable	22,533 %	856,59€
3 ^{ème} Adjoint : Citoyenneté, Insertion et Accessibilité	22,533 %	856,59€
4 ^{ème} Adjoint : Education et Jeunesse	22,533 %	856,59€
5 ^{ème} Adjoint : Sport et Vie Associative	22,533 %	856,59€
6 ^{ème} Adjoint : Economie et Emploi	22,533 %	856,59€
7 ^{ème} Adjoint : Famille, Solidarité et Fraternité	22,533 %	856,59€
8 ^{ème} Adjoint : Aménagement de la Cité et Déplacements	22,533 %	856,59€
9 ^{ème} Adjoint : Logement	22,533 %	856,59€
CONSEILLERS DELEGUES		
Finances	22,533 %	856,59€
Prospective et Evaluation des Politiques Municipales	22,533 %	856,59€
Seniors	3,071 %	116,74€
Prévention et Mémoire de la Ville	3,071 %	116,74€
Quartier Chats Huants	3,071 %	116,74€
Réseau d'Entreprises	3,071 %	116,74€
Intercommunalité Sportive et Handisport	3,071 %	116,74€
Quartier Blanc-Four	3,071 %	116,74€
Quartier Centre et Vie Scolaire Centre	3,071 %	116,74€
Relation avec les acteurs économiques	3,071 %	116,74€
Vie scolaire Blanc-Four et Chats Huants	3,071 %	116,74€
Tranquillité publique	3,071 %	116,74€
Petite enfance	3,071 %	116,74€
Etat Civil, Défense, Jeunesse et Relations Internationales	3,071 %	116,74€

Quartier Lierre et Vie Scolaire Lierre	3,071 %	116,74€
Prévention et lutte contre les conduites addictives	3,071 %	116,74€
Propreté de la Ville	3,071 %	116,74€
TOTAL		14 594,91€

Délibération adoptée.

1.04 - Centre de Valorisation Energétique (C.V.E) d'Halluin - installation de la Commission de Suivi de Site - désignation de deux représentants du Conseil Municipal

Le décret n°2012-189 du 7 février 2012 substitue à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) du Centre de Valorisation Energétique (C.V.E) d'Halluin, la COMMISSION DE SUIVI DE SITE. Les deux conseillers municipaux pour siéger au sein de cette nouvelle Commission sont :

- Madame Isabelle MARIAGE,
- Madame Claudine ZAHM.

Délibération adoptée.

1.05 - Evénement « FANTASTIC » - partenariat Lille 3000 et la ville de Roncq - convention à conclure

Apport financier de Lille 3000 valorisé à hauteur de 17 500€ dont 8 000€ de contribution « espèces » en direction du budget communal. Cette somme étant « fléchée » sur l'exposition « Rencontre du Fantastic » qui s'est tenue du 13 octobre au 25 novembre 2012 aux Anciennes Ecuries. A cet apport de Lille 3000 de 17 500 €, s'ajoute un autre apport de 42 380 € pour les actions intéressant le territoire Tourquennois.

Délibération adoptée.

1.06 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - programmation 2013 - présentation d'un projet et demande de subvention

Proposition de l'opération communale susceptible d'entrer dans le cadre d'éligibilité de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) au titre de la programmation 2013 : « EMMARCHEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE SAINT-ROCH » (et pose d'une main-courante)

OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN H.T.	SUVENTION D.E.T.R. SOLLICITEE (25%)	AUTOFINANCEMENT
Emmarchement parvis de l'église Saint-Roch (y compris la main-courante)	40 150 €	10 037 €	30 113 €

Délibération adoptée.

1.07 - Déconstruction d'un immeuble 1 rue de la Briqueterie à Roncq - indemnisation des entreprises ayant réalisé cette opération

Face à une situation d'urgence mettant en péril la salubrité et la sécurité publiques, nous avons pris le parti d'entreprendre la déconstruction de l'immeuble sis 1 rue de la Briqueterie, en mandatant sur le budget communal (exercice 2012) pour un total de 19 223,51€ TTC (dépenses au chapitre 67- compte 678 - fonction 512) diverses entreprises :

→ La société APAVE Nord-Ouest pour le diagnostic amiante préalable pour un montant de 914,94€ TTC (facture payée) ;

→ E.R.D.F. pour la suppression du branchement électrique pour un montant de 351,04€ TTC (facture à payer) ;

→ Entreprise SODEM-DHAZE pour la déconstruction pour un montant de 11 098,88€ TTC (facture à payer) ;

→ L'entreprise VANMARCKE pour la consolidation du mur pignon voisin pour un montant de 8 027,80 € TTC (factures à payer).

Délibération adoptée.

1.08 - Action sociale en direction des familles ronquoises les plus modestes - convention de partenariat entre la ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles - restauration, A.L.S.H., accueil périscolaire et A.M.I.S. - nouvelle convention globale

Etablissement d'une seule et unique convention (tripartite) commune à la ville, à la Caisse des Ecoles et au C.C.A.S et intéressant la restauration collective (dont A.L.S.H), les accueils périscolaires et l'A.M.I.S. Prise d'effet de la nouvelle convention : 1^{er} septembre 2012 pour une durée indéterminée.

Délibération adoptée.

1.09 - Aménagement du parc d'activités Valorparc - révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) - adaptation du Projet d'Aménagement et de Développement

Modification du règlement de zone (la zone AUCa dans ses articles 6 et 10 qui portent respectivement sur le retrait et la hauteur des constructions) et une actualisation de la fiche d'orientation d'aménagement (qui énonce les conditions d'aménagement du lieu) dès l'instant où ils sont devenus contraignants du point de vue notamment des reculs imposés par la loi Barnier. Par ailleurs, modification mineure du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : « le projet Valorparc a pour vocation d'accueillir des activités économiques répondant aux besoins identifiés sur le territoire métropolitain et en particulier sur le territoire Tourquennois : artisanat, PME-PMI, petites industries de production et de transformation, bureaux ». Le secteur Valorparc doit connaître les évolutions suivantes : - adaptation du règlement de la zone AUCa, adaptation des orientations d'aménagement et des prescriptions de l'article L 111.1.4 du code de l'urbanisme, intégration d'une parcelle actuellement en zonage AUDm au périmètre d'aménagement classé en AUCa afin d'assurer la cohérence du périmètre, adaptation du P.A.D.D sur les activités développées sur Valorparc en lien avec les besoins du territoire

Tourquennois. Seront toutefois privilégiées les activités prenant en compte les problématiques actuelles liées au développement durable dans leur projet.

Délibération adoptée.

1.10- Partenariat avec les associations - Maison des associations : subventionnement 2012 - avenant n°1 - USR Gymnastique : 1^{er} acompte 2013.

ASSOCIATIONS	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
MAISON DES ASSOCIATIONS <i>(pour mémoire 117 000€ en 2012)</i>	87 000 €	87 000,00€ *
USR GYMNASTIQUE (avance) <i>(pour mémoire 13 000€ en 2012)</i>	<i>En cours d'élaboration</i>	8 000,00€
TOTAL		95 00,00€

Délibération adoptée.

1.11 - Recensement intermédiaire de la population - opérations à partir de 2013 - désignation du Maire en tant que coordonnateur de l'enquête - dispositif permanent

Modification des opérations de recensement de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 (article 156) relative à la démocratie de proximité et ses nombreux décrets et arrêtés d'application depuis le 1^{er} janvier 2004. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les opérations annuelles de recensement se déroulent chaque année et sont conduites par l'INSEE, sont placées sous la responsabilité d'un COORDONNATEUR sur le plan communal. Proposition de nomination de Monsieur le Maire, assisté dans sa mission par l'élu communal délégué correspondant, en tant que COORDONNATEUR de l'enquête 2013 et les suivantes. Désignation par voie d'arrêté un agent communal pour l'assister dans ses missions de coordonnateur. Il désignera par ailleurs toujours par voie d'arrêté, les agents recenseurs.

Délibération adoptée.

1.12 - Admission en non valeur - exercices 2009 - 2010 - 2011 et 2012

DETAIL DES PRODUITS IRRECOURVABLES

Exer-cices	Référen-ce des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2009	492	Remboursement trop perçu sur salaire de août	68,98 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL pour le redevable	68,98 €	
2010	586	Frais d'inscription à l'école de musique	15,24 €	Produit insuffisant de vente et absence de renseignement
		TOTAL pour le redevable	15,24 €	
2010	1082	Frais de restauration	12,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	986	Frais de restauration	17,00 €	idem
	1239	Frais de restauration	15,00 €	idem
2011	31	Frais de restauration	9,00 €	idem
		TOTAL pour le redevable	53,00 €	
2011	1279	Remboursement de livres non rendus et pénalités de retard (bibliothèque)	15,90 €	Créance minime
		TOTAL pour le redevable	15,90 €	
2011	1213	Frais de restauration	5,07 €	Créance minime
	1456	Frais de restauration	15,21 €	idem
2012	75	Frais de restauration	10,14 €	idem
		TOTAL pour le redevable	30,42 €	
		TOTAL GENERAL	183,54 €	

Délibération adoptée.

1.13 - Exercice budgétaire 2012 - Décision Modificative n°3

Synthèse des modifications :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	/	/
Investissement	+ 50 000 €	+ 50 000 €
TOTAL	+ 50 000 €	+ 50 000 €

Délibération adoptée.

1.14 - Fiscalité directe locale 2013 - maintien des taux communaux

TAXES	TAUX (appliqués depuis 2002)
TAXE D'HABITATION	32,12 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	31,02 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	59,32 %

Délibération adoptée.

1.15 - Intercommunalité - contributions communales 2013 - non fiscalisation

Adhésion de notre commune à trois organismes de coopération intercommunale : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing » et Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N) : opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

Délibération adoptée.

1.16 - Budget Primitif 2013

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	16 019 750.00 €	16 019 750.00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté		
=		=	=
TOTAL DE A SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR+Résultat+Crédits votés)		16 019 750.00 €	16 019 750.00 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	recettes
VOTE	Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 975 600.00 €	3 975 600.00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR+Résultat+Crédits votés)		3 975 600.00 €	3 975 600.00 €
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	19 995 350.00 €	19 995 350.00 €

Délibération adoptée.

✓ *Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 20 novembre => 2 arrêtés*

Levée de séance à 20h10
CM-BD/MV fait le 20/12/2012
Affichage du 21 décembre 2012 au 21 janvier 2013